

Bon vent !

Galy, c'est fini... !!!!!

4 ans de règne et un départ en catimini

Serait on devenu un état bananier dont les gouvernants s'échappent discrètement quand cela va trop mal pour eux ? Ou serait ce enfin un brin de lucidité sur un bilan si peu glorieux ?

Pour mémoire : beaucoup de sombres affaires qui ne figureront pas dans la revue de presse de la Douane, beaucoup de stages à Paris pour essayer d'acquérir des qualités managériales et des compétences techniques injustement méconnues puisque notre brillant directeur est remplacé par « un technicien informatique » dicit le SNCD. L'affront n'est pas pour celui qu'on croit.

Plus de dialogue social depuis bien longtemps, juste quelques monologues soporifiques et les portes du premier étage refermées sur des certitudes et des ambitions, sur le mépris porté à tous ceux qui ne font pas partie du cercle rapproché.

4 ans de guerres intestines et stériles avec tous ceux, division C comprise, qui ne partageaient pas ses points de vue, au demeurant difficiles à partager tant ils étaient changeants !

4 ans pour pondre une nouvelle organisation (qui ne lui est même pas imputable), à peine mise en oeuvre puisque son départ intervient au milieu de cloisons abattues et de câbles tirés dans tous les sens.

Toulouse aura été pour lui à la fois une aimable parenthèse rugbystique et mondaine et un purgatoire le conduisant au choix vers des cieux meilleursou peut être pires !!!

Effectifs des CISD: - 35 % !!

Lors du groupe de travail du 09 novembre, la DG a souhaité faire le point sur la situation des CISD et évoquer la création de services à compétence nationale.

Les emplois implantés des 5 CISD (Lyon, Metz, Lille, Sarcelles et Rouen) sont de 246. Au 31 décembre 2004, les réels étaient de 180. Cette différence s'explique par la baisse progressive du nombre de lignes de deb, due principalement à la progression de leur dématérialisation (logiciels IDEP et deb internet principalement).

La DG souhaitait acter ces suppressions d'emplois et en justifier 22 autres, soit au total 88 emplois de moins.

L'argument consistant à lier le niveau des effectifs à la seule charge de saisie nous semble particulièrement fallacieux. En effet, il reste beaucoup à faire pour améliorer les relations avec les entreprises et donc la qualité des statistiques. Il faut donc selon nous conserver un nombre d'agents à la hauteur de cet enjeu.

La DG n'a rien voulu entendre, il faut rendre des effectifs au ministre et il faut bien les trouver quelque part. Elle a simplement accepté notre proposition d'étudier la requalification des emplois administratifs des CISD. Rendez-vous dans 18 mois pour examiner aussi les incidences de ProDouane, de Delta et de Corinthe sur l'activité des CISD.

Dans l'immédiat, toutes les OS ont souhaité le maintien des 5 CISD, les suppressions seront donc réparties sur les implantés des CISD de Sarcelles, Lyon et Rouen.

Ce projet de dégraissage sera soumis au CTPC du 02 décembre prochain.

Vers la création de Services à Compétence Nationale ?

Un décret du 09 mai 1997 a défini les conditions de création et d'organisation des SCN, considérés comme un démembrement des services centraux des administrations. Les SCN ont vocation à concerner toute activité qu'il n'est pas possible de déconcentrer, comme les fonctions de gestion, d'études techniques, de formation, de production de biens ou de services.

A la DGDDI sont concernées la DNRED, la DNRFP et les services informatiques qui, en l'absence de conformité au décret 97-464 n'ont pas de base légale. Cette situation a pu engendrer des blocages de la part de la Fonction Publique, certaines demandes de modification de textes ayant été refusées, faute de cadre SCN.

Un SCN est placé sous l'autorité directe d'un sous-directeur, d'un directeur d'administration centrale ou d'un chef de service et est responsable du budget opérationnel de programme. Le SCN peut être composé d'un ou plusieurs établissements et un CTP et des CAP (une par corps) peuvent lui être rattachées.

La DG a proposé la transformation pure et simple de la DNRED en SCN sans aucune incidence sur le plan de l'organisation.

La DNRFP sera également transformée en SCN avec 3 établissements (Tourcoing, Rouen et La Rochelle). Son chef sera le DI basé à Tourcoing. Les bureaux particuliers (personnel, matériel) ne seront pas touchés, la gestion des stagiaires restant confiés à chaque école.

La DG a saisi la DPMA pour savoir s'il est possible de conserver un CTPL et des CAPL à La Rochelle alors que pour un même corps une seule CAP par SCN est en principe possible. La réponse officielle n'a pas été communiquée mais on semble bien s'orienter vers un CTPL et des CAP centralisées à Tourcoing. Cette situation n'interdirait pas le dialogue social à l'ENBD (groupes de travail par exemple) mais elle compliquera très sérieusement la tâche de ses représentants du personnel. Pour la DG, c'est le prix à payer pour affirmer la cohérence de notre système de formation et pour renforcer les synergies OP CO SURV.

Le cas le plus compliqué est celui des services informatiques.

La DG aurait souhaité créer un seul SCN et en confier la responsabilité au sous-directeur, chef de la division C. L'objectif est d'améliorer les relations entre les services actuels de la division C et les centres. Deux ou trois établissements seraient créés mais le problème essentiel réside dans l'organisation du dialogue social. La solution envisagée en positionnant le chef du SCN à Paris entraînerait le rattachement du CTPL et des CAPL à celles de l'Interrégion de l'Île de France et donc à faire disparaître un dialogue social spécifique aux problèmes informatiques.

Si la DPMA confirme l'impossibilité de conserver un CTPL et des CAP au CID et à la DNSCE, la seule solution sera donc de créer deux SCN mais dans cette hypothèse, la DG souhaite inventer une structure permettant au chef de la division C d'avoir une réelle autorité sur les deux centres. En tout cas, s'il y a 2 SCN, il y aura 2 BOP et le sous-directeur n'en aura pas directement. Alors quelle structure pour limiter l'autonomie des chefs de centre ? Mystère....

Pour notre part, nous avons fait remarquer que certaines attributions (gestion des marchés informatiques, politique utilisateur, sécurité, réseaux, relation maîtrises d'ouvrage) relevaient de la direction générale et ne devaient pas être confiées à un SCN. Par ailleurs, l'absence de création d'un SCN statistique, solution non retenue par la DG pour éviter d'éloigner les CISD de leurs structures de rattachement actuelles, pose la question de l'organisation des relations entre DSEE et la division statistique de la DNSCE qui se trouverait improprement incluse dans un SCN informatique. Là aussi, il faut inventer une formule, qui pourrait prendre la forme d'un contrat de service entre le/la chef de DSEE et celui du SCN.

Bref, rendez-vous début 2006 pour y voir plus clair....peut-être.

Une époque moderne

Soucieuse d'améliorer la communication entre les différents chefs de projet, la DG organise ces 6 et 7 décembre à Chalès des journées d'études un peu spéciales.

Vous aviez certainement découvert l'humour du chef de la sous-direction C lors du message de lancement de double clic. Vous serez donc à moitié étonnés de le voir récidiver en s'adressant ainsi à ses futurs invités :

" La journée démarrera le 6 décembre à 13H et sera précédée pour ceux qui le souhaiteront vers 12H d'un repas. Pour permettre un déroulement efficace de ces journées, il est nécessaire d'arriver en tenue sportive : maillot ou sweat, short et pantalon de survêtement, chaussures de sport, vêtement de pluie, serviette sèche et tenue de rechange. Vous serez ainsi directement opérationnel pour les travaux pratiques que nous ferons en extérieur, et je vous recommande de bien couvrir les risques climatiques. Les journées se termineront le 7 décembre vers 15H30. "

Nous ignorons si l'appui d'un conseil en communication a été nécessaire pour rédiger ce morceau d'anthologie, ni si ce type d'invitation sera aussi adressée aux participants aux CODIR, voire à ceux du conseil d'administration. S'il s'agit de mieux se comprendre, ils en auraient pourtant besoin.

Nous ne contestons pas le constat de B Latombe sur l'insuffisance de communication à l'intérieur des centres (et de la DG) et a fortiori entre les centres et la DG.

Mais nous sommes certains que des galipettes sur l'herbe glacée de Chalès n'y changeront rien.

On ne peut pas prétendre vouloir souder les équipes et cautionner en même temps la mise en place d'un système de notation qui renforce les individualismes et même en rajouter en avançant l'idée de primer financièrement les « meilleurs » projets.

On ne peut pas jouer l'esprit d'équipe et vider de sa substance la concertation en nommant dans les centres informatiques des directeurs aux ordres et raides comme des piquets. Et que dire de la DG transformée en service opérationnel sans aucune instance de discussion pour les personnels (ne nous étendons pas sur le pseudo CTPL de l'île de France...). ??

Sortons tous nos serviettes sèches. C'est triste à pleurer.

Fin des contrôles douaniers !!!

Le 30 novembre s'est réuni un groupe de travail entre l'administration et les OS, relatif aux perspectives informatiques 2006-2008. Un document, intitulé "Trajectoire d'Evolution du Système d'Information" (TESI) avait été adressé aux OS très peu de temps avant. Ce document, qui n'avait pas été conçu dans l'optique de ce groupe de travail, se contente d'établir un catalogue des applications au sein d'un système d'information urbanisé, mais fait totalement l'impasse sur les moyens humains, matériels, organisationnels ou méthodologiques nécessaires à la réalisation de ces applications. Par ailleurs, aucun lien formel n'est établi avec le récent Livre blanc.

Cette réunion a débuté à 9h30 et s'est terminée à 14h. A noter l'absence remarquée de la hiérarchie de la DNSCE qui n'avait manifestement pas réussi à savoir qui devait y aller, de l'ancien ou du nouveau directeur ! Dès le début de la réunion, le sous-directeur, Bruno Latombe (BL) écarte les sujets relatifs à la création des SCN, ainsi qu'aux relations Division C/CID qui sont renvoyées vers des groupes de travail ad hoc.

I - Développement et recette : l'incohérence

dans la nouvelle organisation des centres, les services de la recette disparaissent en tant que tels sont intégrés sans les projets. BL affirme que le chef de projet est responsable du service rendu. Or, il n'existe aucune coordination entre les différentes briques et les référentiels développés dans les 3 centres.

Solidaires considère que la cohérence des diverses briques qui composent le SI n'est pas garantie et qu'aucune recette transverse n'est menée à ce jour, alors qu'il s'agit d'une nécessité absolue pour un SI basé sur une interconnexion étroite entre de multiples services Internet et Intranet. Solidaires met donc en garde l'administration contre cette politique qui ne manquera pas de générer de grandes difficultés de fonctionnement dans les mois à venir.

II - Maintenance : faux problème !

Solidaires alerte la Division C sur les aspects de maintenance d'applications, dans la mesure où aucune norme générale de développement n'a été mise en place au niveau de la douane, et notamment pour les applications externalisées. BL estime que les problèmes de maintenance ne seront pas difficiles à surmonter, qu'il en a l'expérience. Il annonce la création de groupes de maintenance au sein des centres.

Solidaires considère que la maintenance des applications est un réel problème qui doit être traité de manière cohérente pour l'ensemble des développements internes et externes.

III - Delta : une démarche commerciale

Interrogé sur le caractère payant ou gratuit de la future déclaration Delta D, BL répond, un peu vite, qu'elle sera effectivement payante. Lorsqu'on lui fait remarquer que cela risque d'entraîner un détournement de trafic, il répond que les opérateurs n'hésiteront pas à payer si le service rendu est "mieux" que dans les autres pays européens proposant des services gratuits de dédouanement. Poussé dans ses retranchements sur la capacité de Delta D à proposer des contrôles plus fins que ceux existants actuellement, le chef du bureau C/1 avoue s'interroger sur la pertinence d'un système qui mettrait trop l'accent sur les contrôles. C'est pourquoi lorsque les OS ont évoqué la fourniture de postes embarqués aux services OP/CO, le sous-directeur a avoué n'avoir pas réfléchi à la question et attend les premières expérimentations pour prendre position.

Solidaires prend ainsi acte de l'avis officieux de décès de la branche "contrôle", et du fait que le rôle essentiel de la douane consistera désormais à faciliter les échanges commerciaux (en particulier des grandes entreprises !).

IV - Questions de personnel : circulez, y'a rien à voir !

Interrogé sur les recrutements nécessaires pour accompagner la mise en place des

nouveaux services, BL refuse de se prononcer sur le volume des recrutements et se contente d'affirmer que la technicité des nouvelles technologies requiert aujourd'hui des personnels de catégorie A, qui seront recrutés au travers de concours spécifiques.

Solidaires déplore cette attitude fondamentalement imprévoyante, basée sur le recours à l'embauche de contractuels ou à l'externalisation pour pallier aux déficits trop béants, alors même que les besoins d'informaticiens douaniers sont réels et durables.

En matière de formation, BL rappelle le gros effort effectué par l'administration pour faire monter en compétence les informaticiens sur les nouvelles technologies. Sur le projet Delta, la chef du bureau A1 explique qu'un vaste plan de formation a été engagé, combinant formation continue et initiale, mais reste vague sur le financement de cette mesure.

Solidaires approuve la création de ce plan de formation, mais émet de sérieux doutes sur la réalité des moyens financiers qui y seront affectés.

En ce qui concerne le séminaire des chefs de projet organisé à Chalès les 6 et décembre (voir "Une époque moderne"), BL a souhaité garder le "mystère" sur le contenu sportif et se contente d'expliquer que ce séminaire vise à capitaliser l'expérience en matière de développement des chefs de projet du CID et de la DNSCE.

Solidaires n'a pas besoin d'attendre le retour de nos sportifs volontaires désignés d'office pour dénoncer vigoureusement ce type de méthodes de management inspiré du privé, dans ce qu'il a de pire !

Enfin, Solidaires a posé la question de la rémunération au mérite des équipes de développement. En effet, dans le cadre de la préparation du séminaire précité, cette idée saugrenue avait été évoquée par la société de communication chargée d'interroger quelques futurs participants. BL et la chef du bureau A/1 ont démenti catégoriquement cette rumeur.

Solidaires en prend acte et sera particulièrement attentif à ce qu'aucune tentative de cette sorte ne ressorte des cartons de la DG.

V - Informatique et organisation : ah bon, il y a un rapport ?

Solidaires interroge le sous-directeur sur les liens entre la mise en oeuvre de l'informatique tout internet et les réformes du Livre blanc. Elle demande si l'administration a mesuré l'impact en terme de charge de travail sur l'organisation douanière de la gestion de nouvelles fonctions, comme par exemple, la création d'un gestionnaire de relations Rosa. BL se contente de répondre que les outils ont été structurés de telle sorte qu'ils puissent s'adapter à n'importe quel type d'organisation du travail. Manifestement, la réflexion de nos décideurs s'arrête au principe simpliste selon lequel l'informatique permet "d'automatiser des tâches routinières" (dixit BL) ; que de nouvelles tâches puissent apparaître du fait de l'introduction des nouvelles technologies sort clairement du cadre de pensée de nos décideurs !

Solidaires affirme qu'une telle légèreté dans l'analyse des conséquences de choix organisationnels est dramatique à l'heure où on va supprimer, sans aucune concertation, 88 emplois dans les CISD.

L'impression finale laissée par les discussions au cours de ce groupe de travail est l'absence totale de réflexion sur l'impact global de l'informatique sur l'organisation des services douaniers, en particulier en terme de gestion du personnel. Le pragmatisme largement revendiqué par notre sous-directeur ne peut masquer que la seule politique menée consiste à mettre en oeuvre les mesures idéologiques contenues dans le Livre blanc, et dont la philosophie se résume à faciliter, hors de tout contrôle, le commerce international et donc à diminuer inexorablement le nombre de douaniers.